

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 25 Avril 2013

DCM N°13-04-10

Objet : Convention de partenariat entre la Protection Judiciaire de la Jeunesse, le Lycée Agricole de Courcelles - Chaussy, et la Ville de Metz.

Rapporteur : M. KOENIG, Adjoint au Maire

Le 5 juillet 2011, la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) et la Ville de Metz ont signé une convention de partenariat visant à permettre à des mineurs placés sous mandat judiciaire d'être impliqués dans le cadre de « chantiers écoles » développés dans le champ d'intervention des services municipaux. Il s'agit de participer à l'insertion sociale et professionnelle de ces mineurs par l'acquisition de savoir-faire professionnels et une approche structurante du monde du travail.

Sur la base d'une première évaluation concluante de cette collaboration, la Protection Judiciaire de la Jeunesse propose de renforcer cette démarche. Il s'agit de donner une impulsion plus porteuse pour le jeune qui s'impliquera dans une nouvelle action, intitulée "Projet Chantier Espaces Verts".

La mise en œuvre de cette démarche repose sur la conclusion d'une convention tripartite associant la PJJ, le Lycée agricole de Courcelles-Chaussy et la Ville de Metz, avec pour objectif de faire valider pour des mineurs placés sous la responsabilité de la PJJ, les compétences du référentiel "CAP paysagiste" enseigné au sein de l'établissement scolaire précité. La concrétisation d'une telle démarche suppose de poursuivre une logique collaborative dans le cadre de chantiers menés au titre de l'entretien des espaces verts municipaux.

A l'instar des actions développées aujourd'hui, les éducateurs et les professeurs assureront l'encadrement des jeunes.

Il est par conséquent proposé au Conseil Municipal de valider le principe de cette nouvelle action et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention afférente annexée au présent rapport.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 30 juin 2011 ayant validé le principe d'un partenariat avec la Protection Judiciaire de la Jeunesse en vue d'encourager et d'accompagner les projets s'inscrivant dans une logique d'insertion sociale et professionnelle,

CONSIDERANT l'intérêt de ce partenariat contribuant à l'insertion sociale et professionnelle de mineurs placés sous mandat judiciaire en les impliquant sur des chantiers municipaux permettant l'acquisition de savoir-faire professionnels et une approche structurante du monde du travail,

CONSIDERANT la volonté de la PJJ et de la Ville de Metz de renforcer cette démarche par la conclusion d'une convention tripartite associant le Lycée agricole de Courcelles-Chaussy avec pour objectif de faire valider pour des mineurs placés sous la responsabilité de la PJJ, les compétences du référentiel "CAP paysagiste" enseigné au sein de cet établissement scolaire

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **DE VALIDER** le principe de partenariat avec la Protection Judiciaire de la Jeunesse et le Lycée de Courcelles Chaussy
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat afférente

Vu et présenté pour enrôlement,
Signé :
L'Adjoint Délégué,

Sébastien KOENIG

Service à l'origine de la DCM : Direction du Pôle Citoyenneté, démocratie participative et politique de la ville

Commissions : FINANCES

Référence nomenclature «ACTES» : 8.2

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz,

Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 37

Absents : 18

Dont excusés : 11

Décision : ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ